Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_034-DE

DELIBERATION DOURDAIN 2026-034
CONSEIL MUNICIPAL 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Votants : 15
Nombre de suffrages exprimés Pour : 14 Contre : Abstentions : 1

Date de convocation
01/06/2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BODIN Laura

Etaient présents :
Mme BODIN Laura, M. TROUVÉ Frédéric, Mme TULANNE Elodie, M. DENOUAL Cédric, Mme PEROCHAIN Paméla, M. ENGEL Franck, Mme MEZANGE Véronique, M. MAILLARD Michel, Mme COLLAS Céline, M. VOLMERANGE Xavier, Mme USSON Pauline

Procurations pour absents :
Mme DENIARD Géraldine donne pouvoir à M. DENOUAL Cédric
M. COCHET Serge donne pouvoir à Mme BODIN Laura
M. BOIS Florian donne pouvoir à MMMMM. TROUVE Frédéric
Mme COLLEAUX Stéphanie donne pouvoir à Mme MEZANGE Véronique

Était absent(e) et excusé(e) :
Mme DENIARD Géraldine, M. COCHET Serge, M. BOIS Florian, Mme COLLEAUX Stéphanie

A été nommé comme **secrétaire** de séance : Mme COLLAS Céine

2026-034 REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE 2026_2027

Madame TULANNE, adjointe rappelle que la commune organise des services périscolaires destinés aux enfants scolarisés, comprenant notamment :

- La garderie du matin,
- La garderie du soir,
- L'ACM le mercredi
- La restauration scolaire.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, de garantir la sécurité des enfants accueillis et de préciser les droits et obligations des familles et de la collectivité, un règlement intérieur des services périscolaires a été élaboré / actualisé.

Ce règlement définit notamment :

- Les modalités d'inscription,
- Les conditions d'accueil,
- Les horaires de fonctionnement,
- Les règles de discipline et de sécurité,
- Les modalités de facturation et de paiement,
- Les responsabilités respectives des familles et de la commune.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260605-2026_034-DE

Le projet de règlement intérieur a été transmis aux élus.
Vu l'avis favorable de la commission N°2 du 28 mai

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité et une abstention décide :

- **D'APPROUVER le règlement intérieur des services périscolaires tel qu'annexé ;**
- **DIT que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1 septembre 2026 ;**
- **DIT que le règlement sera communiqué aux familles et affiché selon les modalités réglementaires sur le portail famille.**
- **D'autoriser Mme la maire à signer les documents relatifs à ce dossier**.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à DOURDAIN le 05/06/2026
Le Maire, La secrétaire de séance
Mme BODIN Laura